

# COMPTE RENDU

## Conseil Communautaire

### Du mercredi 23 février 2022

### Salle polyvalente de Brû

**Présents :** AIGLE Alain, AUBEL Pascal, BAILLY Pierre, BARTHÉLÉMY Sylviane, BERTRAND Hervé, CHOLEY Bertrand, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DIDIERJEAN Yves, DURUPT Thierry (suppléant de HERBÉ Patrice), FERRY Martine, GASSE Michel, GRANDIDIER Bertrand (suppléant de CLOQUARD Adrien), HAMMOUALI Nadia, HAUSERMANN Jean-Paul, HERBÉ Michel, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, PARVÉ Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, POURCHERT Michel, RICHARD Xavier, ROBIN Patrice\*, ROCHOTTE Christian, ROCHOTTE Léa, SIMONIN Stéphane, TANNEUR Céline, THIÉBAUT Sandrine, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VIALET-CHABRAND Frédéric.

**Représentés :** BOSSERR Mickaël par MICHEL Jean-Pierre, BOULAY Stéphane par MICHEL Jean-Pierre, GEORGÉ Dominique par JACQUEL Catherine, GEORGEL Hélène par THIÉBAUT Sandrine, MARQUIS Yannick par THIÉBAUT Sandrine, MARTIN Éric par JACQUEL Catherine.

**Absents :** COLIN Yannick, DEMANGEON Loïc, JACQUEMIN-CHASSARD Vanessa, POURCHERT Daniel, TONON Pierre-Jean, VUILLEMARD Rébecca.

**Invités :** Mme BOURDON Claude, Conseillère Départementale du canton de Saint-Dié des Vosges.  
M. TARANTOLA Christian, Conseiller Départemental du canton de Bruyères.

**Excusés :** BARON Jean-Luc, BOSSERR Mickaël, BOULAY Stéphane, CLOQUARD Adrien, COLIN Yannick, GEORGÉ Dominique, GEORGEL Hélène, HERBÉ Patrice, MARQUIS Yannick.

Mme BOULLIAT Martine, Conseillère Départementale du canton de Charmes.  
M. JACOTÉ Éric, Conseiller Départemental du canton de Charmes.  
M. MATHIS William, Conseiller Départemental du canton de Saint-Dié des Vosges.  
M. PIERRAT Benoît, Conseiller Départemental du canton de Raon l'Étape.  
Mme PIERREL Roselyne, Conseillère Départementale du canton de Raon l'Étape.  
Mme POIRAT Bernadette, Conseillère Départementale du canton de Bruyères.

**Assistaient :** MMES BERTRAND, GALOIS.  
MM. AMSLER, SAYER

\*Départ de M. ROBIN Patrice au point 2.2

En préambule de la séance du Conseil Communautaire, M. le Président remercie Mme BOURDON et M. TARANTOLA, conseillers départementaux pour leur présence.

M. le Président remercie M. ROBIN et son conseil municipal pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente de Brû.

Il demande aux élus présents leur accord pour ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Financement camion benne à ordures ménagères : Réalisation d'un emprunt.

- Présentation îlot Rochotte : Rendu de l'étude réalisée par l'Etablissement Public Foncier Grand-Est avec un vote à bulletin secret.

M. le Président demande si des élus s'opposent à l'inscription de ces deux points à l'ordre du jour.

- Accord des membres présents pour ajouter ces points à l'ordre du jour et sur les modalités de vote.
- M. le Président ouvre la séance, fait état des pouvoirs et excuse les personnes mentionnées ci-dessus. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1.1 Election du secrétaire de séance.

M. Stéphane SIMONIN a été élu secrétaire de séance par les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité.

### 1.2 Compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2022.

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

M. SIMONIN, maire de Fauconcourt, demande pourquoi les fonctions des membres sont inscrites au compte-rendu ?

M. le Président répond pour apporter des précisions en cas de consultations des comptes-rendus par une tierce personne et par souci de transparence.

### 1.3 Rapport des délégations exercées par le Président.

#### 1.3.1 Signature devis ENEDIS et SAUR.

##### 1. Administration générale

##### 3. Rapport des délégations exercées par le Président

**Objet :** information

#### 1.3.1 Signature devis ENEDIS et SAUR



1. Proposition de raccordement électrique : **2 064,21 € HT soit 2 477,05 € TTC.**



2. Branchement eau potable : **970,30 € HT soit 1 164,36 € TTC.**

M. le Président indique que dans le cadre des travaux de réhabilitation du Quartier Richard, un nouveau devis a été signé avec ENEDIS d'un montant de 2 477.05 € TTC (cf. diapositive) pour le raccordement du bâtiment au réseau électrique

M. MICHEL, Maire de Rambervillers, fait remarquer qu'il vient de recevoir un courrier d'ENEDIS lui demandant de participer à hauteur de 8 000 € pour ces travaux.

M. le Président indique que M. AMSLER se renseignera auprès d'ENEDIS et reviendra vers M. MICHEL.

M. le Président indique également qu'un devis d'un montant de 1164.36 € TTC a été signé avec la SAUR pour le branchement à l'eau potable du bâtiment Quartier Richard.

Il ajoute qu'un point complémentaire sera fait lors de cette réunion sur les travaux imprévus, les travaux complémentaires comme évoqué lors de commission finances du lundi 21 février 2022.

## 1.4 Motion de soutien au Syndical Intercommunal Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe.

### 1. Administration générale

### 4. Motion de soutien au Syndical Intercommunal Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe.



□ **Objet : demande de retrait du SDANC**

→ Le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe souhaite son retrait du SDANC.

→ Proposition de voter cette motion de soutien au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe.

### Débat :

M. le Président rappelle que M. SIMONIN, avait demandé lors du Conseil Communautaire du 26 janvier dernier que la collectivité délibère pour le retrait du SIEA des Côtes et de la Ruppe.

Une délibération n'étant pas légale (les communes ne peuvent délibérer qu'au sujet des adhésions et retraits, lorsque le Comité Syndical les a préalablement approuvés), le SIEA des Côtes et de la Ruppe avait préconisé aux collectivités qui le souhaitent de voter une motion de soutien.

M. le Président présente donc une motion afin de soutenir le syndicat dans sa demande de retrait du SDANC et plus globalement les collectivités qui pourront pour diverses raisons solliciter un retrait.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque

➤ Vote à l'unanimité



### Délibération :

Monsieur le Président fait part du souhait de retrait du Syndicat des Côtes et de la Ruppe du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

Monsieur le Président propose donc de voter une motion de soutien au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe pour le retrait du SDANC des Vosges.

**Vu** les statuts du SDANC

#### CONSIDERANT :

- La création d'un Syndicat regroupant 8 communes (Autreville, Clerey la côte, Harmonville, Jubainville, Martigny les Gerbonvaux, Punerot, Ruppes, Tranqueville Graux) pour maintenir un service de proximité et de qualité aux habitants de ces communes.
- La création d'un Service Public d'Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 porté par le Syndicat. Ce service a pour but de proposer un service plus proche des habitants en leur apportant une plus grande réactivité et un interlocuteur unique pour toutes les demandes.
- Qu'un abonné des 8 communes qui s'adressera au service du SIEACR pourra avoir une réponse immédiate peu importe sa situation géographique.
- Que la Commune de Moncel sur Vair a pu quitter le SDANC sans opposition de celui-ci en créant un SPANC
- Le principe fondamental qu'est la libre administration des communes et collectivités.

#### DEMANDE :

- Le retrait du Syndicat des Côtes et de la Ruppe du SDANC des Vosges.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le retrait du Syndicat des Côtes et de la Ruppe du SDANC conformément aux statuts de ce Syndicat.

## 1.5 Information travaux Quartier Richard-signature d'avenants.

### 1. Administration générale

### 5. Information travaux Quartier Richard: signature d'avenants.

☐ **objet : Avenants lot 4 et lot 6**



#### 1. Lot 4 : charpente-couverture-zinguerie (entreprise Vosges Charpentes) :

Remplacement des solives défailtantes suite au diagnostic demandé par le bureau de contrôle.  
Montant : **5 886,04 € HT soit 7 063,25 € TTC.**

#### 2. Lot 6 : plâtrerie-faux-plafonds (entreprise GONSOLIN) :

Suite au diagnostic demandé par le bureau de contrôle : remplacement de l'isolation en laine de verre soufflée R=5m<sup>2</sup> k/w par une isolation en laine de verre déroulée R+6 m<sup>2</sup> k/w.  
Montant : **12 852,00 € HT soit 15 422,40 € TTC.**

M. le Président souhaite dans un souci de transparence présenter l'ensemble des investissements des travaux imprévus concernant la rénovation des travaux au Quartier Richard.

Il rappelle que deux visites du bâtiment ont été programmées : le 19 février et le 26 février 2022. Il indique que les travaux ont bien avancé ce qui permet d'avoir un premier aperçu des aménagements.

M. BAILLY, Vice-Président en charge de l'urbanisme et des travaux présente le budget travaux en investissement et en fonctionnement (Cf annexe 1).

#### Tableau 1 : budget investissement impévus travaux

Lot 10 chauffage : une économie de 11 322,00 € est réalisée. M. MICHEL, Maire de Rambervillers a fait le don d'une chaudière qui se situait dans l'école du Void Régnier.

M. le Président indique lui avoir adressé un courrier de remerciement.

M. le Président ajoute que M. BAILLY et M. AMSLER suivent de très près le chantier.

Sur l'ensemble des investissements « impévus », M. BAILLY fait remarquer que le ratio est très bas , il est de 1,3% ( contre 5 à 7% habituellement).

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques à la lecture de ce premier tableau.

Mme THIÉBAUT, conseillère municipale de Rambervillers demande si ces travaux sont prévus sur la totalité du bâtiment ou uniquement sur la partie de l'ancien magasin LENOIR ?

M. le Président répond que les travaux sont réalisés sur la totalité du bâtiment.

#### Tableau 2 : budget investissment travaux complémentaires suite à la demande de la maîtrise d'ouvrage 2C2R

Lot 7 menuiseries intérieures : Une porte plus large a été prévue sur l'arrière du bâtiment au rez de chaussée de l'aile droite . Cet accès permettra d'accéder à une salle pour l'éducation musicale et de rentrer les instruments de musique .

M. le Président indique qu' à proximité de l'entrée principale se trouvera la borne d'accueil. Une ouverture avec un châssis vitré est prévue pour une meilleure visibilité des personnes entrant dans le bâtiment.

Lot 7 menuiseries extérieures, lot 8 revêtements de sol, lot 10 plomberie : des travaux complémentaires ont été demandés par Jeunesse et Sport.

Lot 11 système de conférence : Les bureaux de la salle de réunion seront équipés de micros « conférence ». Le 1<sup>ER</sup> devis était de 35 000 €. De nouveaux devis ont été demandés, le montant est à ce jour de 10 071.60 €.

M. le Président indique que la commission finances du 21 février 2022 a donné un avis favorable pour l'acquisition de cet équipement. Pour un confort de travail, Il faut ajouter à cela une sonorisation et des écrans pour un montant de 11 610,00 €.

M. SIMONIN, maire de Fauconcourt, estime que ces montants sont importants.

M. le Président répond que plusieurs devis ont été demandés afin d'obtenir des prix à la baisse. Il ajoute que pour se doter d'un matériel de bonne qualité, il ne faut pas descendre en dessous d'un certain prix.

M. SIMONIN fait remarquer que l'ensemble de ces investissements pour la future salle du conseil représente un coût non négligeable de 30 000 €.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une proposition et qu'il est plus simple et moins onéreux de les prévoir maintenant.

Mme THIÉBAUT rejoint M. le Président sur ce point et estime que les travaux coûteraient beaucoup plus chers s'ils étaient exécutés plus tard.

M. SIMONIN demande si chaque élu aura son propre micro ?

M. le Président répond que pour chaque bureau, il y aura un micro soit 27 micros pour 54 personnes .

M. AMSLER ajoute qu'il y aura 10 prises au sol. Un écran vidéo d'une valeur de 800 € sera également installé (matériel de bonne qualité) .

M. SAYER indique que le 1<sup>er</sup> devis pour un rétroprojecteur était 15 000 € pièce, un nouveau devis est parvenu pour un montant de 2 000 € .

M. le Président indique que pour la seconde salle de réunion (aile gauche du bâtiment), il a été retenu de positionner un écran sur chaque mur afin d'offrir une meilleure visibilité, au plus grand nombre de personnes présentes.

M. le Président propose de faire voter ces investissements :

Micros conférence : 1 voix CONTRE ( M. SIMONIN ) , 0 ABSTENTION , 42 voix POUR.

Connection prise électrique : 3 voix CONTRE ( Mme FERRY , M.RICHARD , M.SIMONIN ) , 0 ABSTENTION, 40 voix POUR.

### Tableau 3 : Budget investissement estimatif transfert (montant TTC)

M. le Président explique avoir demandé à M. AMSLER de chiffrer le montant du transfert du siège actuel vers le bâtiment Quartier Richard.

#### **Materiel informatique :**

M. BAILLY indique que le transfert du serveur informatique est inévitable, Il sera réalisé par le prestataire . le coût est de 1 716 € .

M. JACQUOT, Vice-Président à la culture, et informaticien de profession indique que la sécurisation des réseaux est importante pour protéger les données sensibles des attaques survenant régulièrement sur les serveurs des collectivités publiques.

#### **Extincteurs :**

M. le Président indique que notre assureur prendra en charge une partie de l'acquisition de nouveaux extincteurs.

Mme MICHEL précise que pour l'achat d'appareils neufs (sur la base du tarif du prestataire GROUPAMA) : 50 % du montant de la facture/forfait maximum de 200 €.

### Tableau 4 : Budget estimatif transfert fonctionnement (montant TTC)

#### Déménagement :

M. le Président propose aux élus volontaires de prévoir un samedi toute la journée pour déménager l'ancien siège. Il faudrait environ 20 personnes.

Economie réalisée : 8 460 €

M. le Président demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition ?

Pas d'opposition.



## Archives :

M. le Président indique qu'une formation va être dispensée au personnel de la Communauté de Communes par les archives départementales. Néanmoins des dépenses obligatoires sont à prévoir (destruction, boîtes d'archives...).

## Tableau 5 : Budget investissement : 2022 Synthèse des opérations (montant TTC)

### Mobilier :

Version 1 : changement intégral du mobilier → 100 000 €

Version 2 : conservation de l'ancien + complément → 47 000 €

M. le Président propose de conserver tous les bureaux récents et de ne remplacer que les anciens bureaux métalliques (anciens bureaux de la DVIS) → version 2 retenue

M. BAILLY ajoute que lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de travail sur ce sujet, il avait été décidé de récupérer un maximum de mobilier.

M. PIERRE, maire de Bult, demande quel volume représente le déménagement ?

M. AMSLER répond 163 m<sup>3</sup>

- M. le Président précise que les services ont recensé toutes les dépenses inhérentes à ce déménagement.

M. le Président indique qu'une actualisation des prix concernant les travaux réalisés au bâtiment Quartier Richard a été réalisée par rapport à l'enveloppe initiale, suite à l'augmentation du coût des matières premières. Il ajoute que dans les marchés publics, l'actualisation a lieu tous les trimestres.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques...

Aucune question, aucune remarque

Il procède au vote concernant le budget d'investissement des travaux au Quartier Richard.

- 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. SIMONIN), 42 voix POUR

## 2. ENVIRONNEMENT.

### 2.1 Déchèterie : Contrat d'entretien d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

#### 2. Environnement

##### 1. Déchèterie : Contrat d'entretien d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

**Objet : Renouvellement du contrat d'entretien avec PMA**

**Annexe 1**

→ Contrat d'entretien d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique a été signé le 08 janvier 2019 avec la société P.M.A- Pesage, Mesures, Automatismes, pour le pont bascule de la déchèterie.

→ Ce contrat arrivé à échéance le 31 janvier 2022

→ Coût annuel : **1933,00 € HT (augmentation de 2,9%)**

→ Proposition de la renouveler dans les mêmes conditions.

→ à compter du 01 février 2022 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/01/2025.



### Débat :

M. TOUSSAINT, Vice-Président à l'environnement, indique que le contrat d'entretien d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique du pont à bascule est arrivé à échéance le 31 janvier 2022, il propose de le renouveler pour 3 années supplémentaires.

M. le Président demande s'il ya des questions, des remarques.

M. PIERRE, maire de Bult, demande s'il le contrat a été dénoncé et s'il a déjà été signé ?

M. le Président répond qu'il arrive à terme échu et qu'il est temps de le renouveler.

- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'un contrat d'entretien d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique a été signé le 08 janvier 2019 avec la société P.M.A- Pesage, Mesures, Automatismes, pour le pont bascule de la déchèterie.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 janvier 2022 et il convient de le renouveler dans les mêmes conditions (Cf. annexe).

Après présentation du contrat de maintenance, Monsieur le Président propose de le valider à compter du 01 février 2022 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 janvier 2025.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le renouvellement du contrat d'entretien n° 10451.22 REV03 d'instruments de pesage fonctionnement non automatique.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat qui sera effectif à compter du 01 février 2022.

\* départ de M. ROBIN Patrice à 20h54

2.2 Adhésion de la commune de Viviers-le-Gras à la compétence à la carte N°1 « Réhabilitation » au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) suivant la délibération n° 01/2022 du 18 janvier 2022.

## 2. Environnement

### 2. Adhésion de plusieurs collectivités à la compétence à la carte N°1 Réhabilitation au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) suivant la délibération n° 01/2022 du 18/01/2022.



#### **Objet : Adhésion compétence à la carte n° 1 Réhabilitation**

➔ Demande d'adhésion de la collectivité :

- Viviers-Le-Gras



### Débat :

M. TOUSSAINT, Vice-Président à l'environnement, présente l'avis d'adhésion de la commune de Viviers-le-Gras au SDANC pour la compétence n°1 : Réhabilitation.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque.

- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Comité du SDANC s'est réuni le 18 janvier 2022 et s'est prononcé sur la demande d'adhésion de la collectivité suivante :

-Viviers-le-Gras

Monsieur le Président invite donc le Conseil Communautaire à bien vouloir se déterminer sur cette demande d'adhésion à la compétence à la carte n° 1 « Réhabilitation ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la commune de Viviers-le-Gras.

2.3 Adhésion de la commune de Viviers-le-Gras à la compétence à la carte N°2 « Entretien » au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) suivant la délibération n°02/2022 du 18 janvier 2022.

## 2. Environnement

### 3. Adhésion de plusieurs collectivités à la compétence à la carte N°2 Entretien au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) suivant la délibération n° 02/2022 du 18/01/2022.



#### **Objet : Adhésion compétence à la carte n°2 Entretien**

➔ Demande d'adhésion de la collectivité :

- Viviers-Le-Gras

### Débat :

M. TOUSSAINT, Vice-Président à l'environnement, présente l'avis d'adhésion de la commune de Viviers-le-Gras au SDANC pour la compétence n°2 : Entretien.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque.

- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Comité du SDANC s'est réuni le 18 janvier 2022 et s'est prononcé sur la demande d'adhésion de la collectivité suivante :

-Viviers-le-Gras

Monsieur le Président invite donc le Conseil Communautaire à bien vouloir se déterminer sur cette demande d'adhésion à la compétence à la carte n° 2 « Entretien ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la commune de Viviers-le-Gras.

## 3. SERVICES A LA PERSONNE

### 3.1 Relais Petite Enfance : Convention d'objectifs et de financement avec la CAF des Vosges – plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje).

#### 3. Services à la personne

##### 1. Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF des Vosges, Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje)

- Objet : signature de la convention**
- Annexe 2**

- Eligible à une subvention prévisionnelle pour l'installation d'un bureau Relais Petite Enfance dans le cadre du projet de la future micro-crèche.
- **Montant : (50 % du montant total des travaux : 95 666 €) soit 47 833 €**
- Autoriser M. le Président à signer cette convention.



Conseil Communautaire du 23 février 2022

26

### Débat :

Mme JACQUEL, Vice-Présidente aux services à la personne, informe les élus que dans le cadre du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje), la Communauté de Communes est éligible à une subvention de 47 833 € pour l'installation d'un bureau relais petite enfance dans le cadre du projet de la future micro-crèche (cf. détail diapositive) soit un taux de subvention à hauteur de 50%. La collectivité sollicitera d'autres partenaires financiers afin d'obtenir des subventions à hauteur de 80 %.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque.

- Vote à l'unanimité

### Délibération :

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges a accordé à la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers au titre du « Piaje » Equipement d'accueil du jeune enfant, une aide prévisionnelle de subvention de 47 833 € pour l'installation d'un bureau Relais Petite Enfance dans la future micro-crèche si le projet voit le jour.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la CAF la Convention d'Objectifs et de Financement.  
**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président,  
**Vu** le projet de convention,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **APPROUVE** le contenu de la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF et annexée à la présente délibération,  
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

## 4. FINANCES

### 4.1 Cadences d'amortissements.

#### 4. Finances

##### 1. Cadences d'amortissements

###### ☐ **Objet : Amortissements**



→ Ajout des amortissements suivants:

1. Subvention versée au Fonds de résistance dans le cadre de la solidarité aux entreprises particulièrement touchées par l'épidémie du Covid-19.
2. Subventions versées dans le cadre des aides à l'investissement immobilier aux entreprises et au tourisme.
3. Subventions d'aide à l'investissement productif des PME.
  - Subvention au Fonds de résistance (M14 - art 204113) : **3 ans**
  - Subvention aide investissement immobilier (aux entreprises) (M14 - art 204132) : **3 ans**
  - Subvention aide investissement immobilier touristique (M14 - art 204132) : **3 ans**
  - Subvention aide investissement productif aux PME (M14 - art 20422) : **3 ans**
  - Balisages des sentiers : **10 ans**

#### Débat :

M.CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, propose d'ajouter les amortissements suivants ( cf. diapositive)

M. le Président rappelle que :

1. Convention « fonds résistance → Région Grand-Est : 1 seul dossier à ce jour (taux 0%).
2. Aides à l'investissement immobilier aux entreprises et au tourisme → CD88 → subventions de 80 % du Département et 20 % de la 2C2R.
3. Aides investissement productif aux PME : voté en conseil communautaire, il s'agit d'une aide complémentaire lorsque la Région ou les autres partenaires ne peuvent pas soutenir.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque.

- Vote à l'unanimité

#### Délibération :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par délibération du 12 septembre 2007, nous avons défini les cadences d'amortissements pour différents biens.  
Par délibérations N° 2012-32, N° 2014-23, N° 2016-104, 2018-111, 2019-88, 2020-27 et 2020-120 nous avons complété cette liste.



Il convient aujourd'hui d'ajouter l'amortissement de la subvention versée au Fonds de résistance dans le cadre de la solidarité aux entreprises particulièrement touchées par l'épidémie du Covid-19, ainsi que les amortissements des subventions versées dans le cadre des aides à l'investissement immobilier aux entreprises et au tourisme, et les subventions d'aide à l'investissement productif des PME :

- ✓ Subvention au Fonds de résistance (M14 - art 204113) : 3 ans
- ✓ Subvention aide investissement immobilier (aux entreprises) (M14 - art 204132) : 3 ans
- ✓ Subvention aide investissement immobilier touristique (M14 - art 204132) : 3 ans
- ✓ Subvention aide investissement productif aux PME (M14 - art 20422) : 3 ans
- ✓ Balisages des sentiers : 10 ans

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, **-ACCEPTE** les cadencements d'amortissements proposés.

## 4.2 Financement benne ordures ménagères

### 4. Finances

#### 2. Financement benne ordures ménagères

☐ **Objet : Demande de financement**

Montant → 175 000 €

Durée → 5 ans



**Avantages**

- Montant des échéances, au capital et intérêts, fixe et connu à l'avance
- Protection contre la hausse des taux

**Inconvénients**

- Coût d'opportunité en cas de baisse des taux
- Paiement d'une indemnité actualisée en cas de remboursement anticipé

**Cotisations valables jusqu'au 23 Février 2022 :**

Taux Fixe	Durée	Taux	Fréquence	Montant de l'échéance
	5 ans	0,93 %	Trimestrielle	8 923,29 €

**Hypothèses :**

Montant	175 000
Délaiage des fonds	Dans un délai minimum de 48 heures à un délai maximum de 12 mois après la signature du contrat par la Caisse d'Épargne
Durée totale	5 ans
Amortissement	100%
Seuil de capital	30'000
Frais de dossier	200 €
Délai de signature du contrat	1 mois
Remboursement anticipé	Possibilité d'un remboursement anticipé en 3 fois de 2 mois et le paiement d'une indemnité actualisée, basée sur le CAS



#### Notre proposition

Durée	60 mois
Taux	0,750%
Nombre échéances	20
Montant de l'échéance	8 923,29 €
Date dernière échéance	30/04/2027
Total Intérêts	3 465,77 €
Total Capital	175 000,00 €
Frais de dossier	175,00 €
(1,0% montant, minimum 100 €)	
Coût total crédit	178 465,77 €



Conseil Communautaire du 23 février 2022

31

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, rappelle que la collectivité a passé un groupement de commandes avec le SICOVAD et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire pour l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères. Le camion devrait être livré en juin. Il propose de financer l'acquisition de camion par un emprunt d'un montant de 175 000 € HT soit 209 808,85€ TTC, sur 5 ans. Il indique qu'à ce jour, deux offres ont été reçues (cf. diapositive). La collectivité est dans l'attente d'autres propositions.

Il précise qu'il s'agit de recueillir aujourd'hui un vote de principe afin de permettre à la collectivité de réaliser un prêt.

Il ajoute que ce point était inscrit à l'ordre du jour de la commission finances du lundi 21 février 2022. La question de la cession de l'ancien véhicule s'est également posée, de garder ou de revendre le véhicule qui sera remplacé. Les élus ont décidé lors de cette commission de ne pas le garder pour diverses raisons (assurance, lieu de stockage, panne du système de pesée...) et de louer un camion si besoin. Le montant de la revente est estimé à 10 000 €.

M. le Président ajoute que même si la collectivité a la capacité d'autofinancement, au vu des taux d'intérêts extrêmement bas, il est plus judicieux de recourir à un emprunt et de conserver la trésorerie pour de futurs investissements.

Il ajoute que le choix de la banque sera soumis au vote d'un prochain Conseil Communautaire.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque.

- Vote à l'unanimité

## 4.3 Situation de trésorerie

### 4. Finances

#### 3. Situation de trésorerie

Récapitulatif pour l'ensemble des collectivités				
	Compte au trésor €	Dépenses PEC et échues €	Dépenses en instance ou non échues €	Total €
D	4.832.379,04	227.562,13	359.612,17 D	4.245.204,74

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances fait un point financier et indique que le solde de la trésorerie de la 2C2R est à ce jour de 4 245 204,74 €.

## 4.4 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022

# Débat d'Orientation Budgétaire 2022



M. le Président rappelle que le DOB n'est pas soumis au vote. Dans un premier temps, une étude synthétique mais complète des grandes masses budgétaires est présentée (Cf annexe 2) :

- Budget général
- Budget OM
- Budget Maison de Santé
- Budget SPANC

Les 4 budgets ont été regroupés pour une meilleure vue d'ensemble mais ils seront analysés individuellement lors du vote du compte administratif.

Dans un second temps, M. le Président et les différents Vice-Présidents proposeront les orientations d'investissement prévues pour l'exercice 2022.

Il précise que toutes les propositions d'investissement seront soumises à l'approbation du Conseil Communautaire du 16 mars 2022 lors du vote du budget.

Une présentation plus détaillée aura lieu lors de commission finances élargie au Conseil Communautaire le 02 mars 2022.

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, débute la présentation par une projection des comptes administratifs 2021.

**Budget OM :** Faible marge, 20 000 € sur le fonctionnement.

**Budget Maison de Santé :** Part affecté à l'investissement 11 464,51 €.

**Budget SPANC :** Autorisation de la trésorerie, pour un transfert du budget général vers le budget SPANC de 52 111,40 € pour équilibrer et clôturer le budget.

Total des excédents des 4 budgets confondus 2021 : 876 795,42€

N-1 : 309 964,48€

La différence s'explique par l'emprunt contracté en 2021 pour la rénovation du futur siège social de la Communauté de Communes.

## 1. Les charges réelles de fonctionnement :

- Diapo 37 : Structure des charges réelles de fonctionnement  
Sur les 3 grandes masses, les charges de personnel représentent 41% du total des charges contre 61% en 2019.
- Diapo 38 : L'évolution des charges réelles de fonctionnement en 2021  
Elles s'élèvent à 653 128,83 € en 2021 dont 2 127 151 € qui correspondent aux reversements des allocations de compensation+FPIC.  
Soit une augmentation de 9% des atténuations de produits par rapport à 2020.  
Charges de personnel : en 2021, 100% des salaires des budgets OM et SPANC ont été comptabilisés sur le budget général.
- Diapo 39 : Explicatif des refacturations des salaires entre les budgets  
Les salaires sont refacturés aux budgets annexes par le biais d'écritures comptables.



- Diapo 40 : le ratio de rigidité des charges structurelles

Il permet de mesurer le poids dans les actions de fonctionnement des charges difficilement compressibles (charges de personnel, intérêts et capital d'emprunt).

En 2021, on observe une quasi stabilité du ratio.

En 2020, forte baisse de ce ratio car les produits de fonctionnement tiennent compte de l'ensemble des recettes y compris celles perçues à la place des communes suite au passage en FPU.

## 2. Les recettes réelles de fonctionnement :

- Diapo 42 : la structure des recettes réelles de fonctionnement en 2021

44% de nos produits sont issus des impôts et taxes pour 3 229 244 € (58% en 2021).

31 % sont le fruit des produits des ventes (ordures ménagères, école de musique, petite enfance, crèche, subventions CAF) ce qui représente 2 256 042,07 € (28% en 2020).

- Diapo 43 : L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2021

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 9% entre 2020 et 2021.

Au Chapitre 70, les produits de services ont augmenté et n'ont jamais été aussi élevés.

- Diapo 44 : Impôts, taxes et dotations totales perçues par la 2C2R et parts reversées aux communes

En 2021, 4 721 530€ perçus par la 2C2R en matière d'impôts, taxes et dotations contre 4 585 867€ en 2020.

2 077 025 € reversés aux communes en matière d'allocations de compensation et 50 126 € au titre du FPIC.

Au final, 2 594 379 € restent à la 2C2R (différence de +131 468€ par rapport à 2020)

Soit une augmentation de 5,33% en 2021.

- Diapo 45 : L'évolution des ressources fiscales, des dotations et des compensations de taxes propres à la 2C2R (ch. 73/74)

L'évolution des ressources fiscales est en constante augmentation depuis 2017 pour atteindre 2 594 379 €.

Les ressources fiscales (ch.73) sont en baisse au global -16% par rapport à 2020.

Compensées par des dotations (ch.74) + 110% : compensation CET (CFE+CVAE) pour 587 553€.

## 3. La capacité d'autofinancement :

- Diapo 47 : L'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF)

M. le Président rappelle que la Capacité d'Autofinancement correspond au résultat de l'exercice, c'est-à-dire ce qu'il reste quand les charges ont été payées et les produits encaissés.

La CAF est en augmentation par rapport à 2020 = +11%

- Diapo 48 : Pour 100 € de produit de fonctionnement, la 2C2R a réalisé :



Hors atténuations de produits

M. THOMAS, maire d'Anglemont, fait remarquer que sur le diagramme circulaire les charges de personnel ne représentaient pas 50%. M. le Président indique que sur le diagramme (diapositive 37), le pourcentage de 41% représente le poids de la masse salariale dans le total des dépenses réelles de fonctionnement.

Les 53 € correspondants aux « charges de personnel et frais assimilés » inscrits sur le billet ci-dessus, sont calculés par le rapport entre les charges de personnel et le total des produits réels de fonctionnement hors atténuations de produit.

- Diapo 49 : De la CAF brute à la CAF nette

En 2021, la dette a augmenté de 39 % par rapport à 2020.

1 nouvel emprunt a été contracté en 2021 pour la rénovation du siège social de la 2C2R : 1 000 000 € au taux de 0,70% sur 15 ans.

La CAF nette reste néanmoins supérieure à 2020 pour atteindre 482 165 €.

- Diapo 50 : L'évolution du financement disponible

Le financement disponible a baissé de 40,5% pour atteindre la somme de 870 048€.

### Les dépenses d'équipement :

- Diapo 53 : L'évolution des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont atteint la somme de 1398 615 € en 2021 contre 1 141 627 € en 2020.

## 5. Les emprunts et le stock de la dette :

- Diapo 55 : les Emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2022

EMPRUNT	Capital	Taux	Durée	Date	Capital + intérêts restant dû au 1er janvier 2022	Annuité 2022 à verser (K+i)
Bâtiment administratif	200 000,00 €	5,38%	24 ans	31/01/2009	158 344,44 €	14 394,96 €
Maison de santé	1 000 000,00 €	3,25%	15 ans	31/03/2011	337 899,04 €	84 496,96 €
Aire d'accueil des gens du voyage	106 666,65 €	3,80%	8 ans	01/01/2017	42 470,05 €	14 663,32 €
Réfection déchetterie	100 000,00 €	0,49%	10 ans	20/03/2020	84 502,37 €	10 242,72 €
Hôtel d'entreprises	90 000,00 €	0,49%	10 ans	20/03/2020	76 052,17 €	9 218,44 €
Rénovation siège social 2C2R	1 000 000,00 €	0,70%	15 ans	03/05/2021	1 016 570,83 €	73 258,35 €
Total	2 496 666,65 €				1 715 838,90 €	206 274,75 €

M. le Président proposera de contracter un emprunt pour financer l'acquisition d'un nouveau camion benne à ordures ménagères.

- Diapo 56 : l'évolution, du stock de la dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

Suite aux nouveaux emprunts, le stock de la dette a donc augmenté en 2021,

La dette par habitant s'élève à 126 € par habitant début 2022. Début 2021, elle s'élevait à 61 € par habitant.

- Diapo 57 : La capacité de désendettement en nombre d'années de la CAF brute.

Elle est de 2,71 ans de capacité d'autofinancement brute et augmente fortement par rapport à 2020 (+85%) contre 4,6 ans pour l'ensemble des EPCI.

- Diapo 58 : L'évolution de la trésorerie

Une trésorerie en augmentation suite aux emprunts effectués mais qui va diminuer sur l'année à venir.

## 6. La masse salariale :

- Diapo 27 : L'évolution de la masse salariale

En 2021, les effectifs sont passés de 99 à 87 soit une baisse de 12,00%.

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) suit cette tendance en passant de 76,97 à 63,22 (-18%).

La valeur de la masse salariale en euros se voit donc augmentée + 116 793 €.

L'effectif est une photo du personnel de la 2C2R au 31 décembre 2021.

ETP (Equivalent Temps Plein) Un ETP est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées par un salarié sur un an. Exemple : 1 salarié à mi-temps sur 12 mois = 0,5 ETP.

M. AIGLE, maire de Roville aux Chênes, demande à quoi correspond le remboursement sur salaires pour un montant de 60 000€ ?

M. le Président répond qu'il s'agit de remboursements prévisionnels du traitement d'agents en congés de longue maladie.

M. DURUPT suppléant de M. HERBÉ P. (Moyemont) voudrait savoir ce que représente l'absentéisme au sein de la collectivité ?

M. le Président indique que ces chiffres seront collectés et renseignés.



En 2021 → 2049 jours d'agents absents (sur environ 210 000 jours travaillés et rémunérés soit 10%).

Coût 2021 : 171 000€.

\*2020 : 932 jours d'agents absents  
2019 : 422 jours d'agents absents

Dans un second temps, M. le Président et les Vice-Présidents présentent les orientations budgétaires en matière d'investissement pour 2022 :

### Administratif:

## Administratif et Maison de Santé (Christophe Lemesle)

Service	Projet	Dépenses					Recettes				
		Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total	Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total
Administratif (FD)	Aménagement vestiaires OM QR	50 000,00 €	13 512,00 €	36 488,00 €	28 512,00 €	65 000,00 €					
	Aménagement bâtiment administratif (siège social)	1 876 954,46 €	294 118,51 €	1 582 835,93 €	279 000,00 €	1 861 835,93 €	585 173,00 €	150 329,52 €	434 843,48 €	41 600,00 €	476 443,48 €
	Extincteurs QR et capteurs de CO <sup>2</sup>				4 600,00 €	4 600,00 €					
	Mobilier	30 000,00 €	2 151,00 €	27 849,00 €	20 000,00 €	47 849,00 €					
	Acquisition bâtiment Rochotte	130 000,00 €		130 000,00 €		130 000,00 €					
	Logiciels	20 000,00 €	1 950,00 €	18 050,00 €	11 950,00 €	30 000,00 €					
	Tires haut débit	147 040,00 €	147 040,00 €		147 040,00 €	147 040,00 €	102 928,00 €	102 928,00 €		102 928,00 €	102 928,00 €
Maison de santé (Budget MDS)	Matériel informatique	11 049,03 €	4 038,77 €	7 010,26 €	15 000,00 €	22 010,26 €					
	Rénovation patio	1 785,00 €		1 785,00 €	360,00 €	2 145,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>2 266 828,49 €</b>	<b>462 810,30 €</b>	<b>1 804 018,19 €</b>	<b>506 462,00 €</b>	<b>2 310 480,19 €</b>	<b>688 101,00 €</b>	<b>253 257,52 €</b>	<b>434 843,48 €</b>	<b>144 528,00 €</b>	<b>579 371,48 €</b>

Aménagement vestiaires OM : 65 000€

M. RICHARD, maire de Doncières, estime que le montant est élevé.

M. le Président répond que cet aménagement comprend des douches et des vestiaires. Une estimation avait été faite antérieurement, elle était beaucoup plus élevée.

Il ajoute avoir demander conseil à M. CARU, Directeur des Services Techniques du SICOVAD qui propose d'intégrer un bungalow avec sanitaires intégrés.

Des devis sont en cours et seront présentés lors d'une prochaine commission environnement.

Il indique que des devis d'un montant total de + 70 000 € pour le lot plomberie, chauffage, électricité ont été reçus.

M. RICHARD fait le constat que les prix pratiqués par les entreprises sont exorbitants.

M. le Président fait remarquer que les entreprises ont parfois tendance à gonfler les devis lorsque les demandes émanent des collectivités publiques.

Il indique que 13 512 € ont été dépensés pour l'achat et l'installation d'une porte rideau et d'un escalier pour le futur local des rieurs.

M. le Président indique que l'aménagement des vestiaire OM est une dépense nécessaire pour le confort des équipes et le respect du cadre réglementaire.

Il s'agit de trouver la meilleure solution et la moins onéreuse. Aucune dépense ne sera faite sans l'avis de la commission environnement et du Conseil Communautaire.

M. le Président indique que ce sont des propositions inscrites au budget général pour ne pas impacter le budget OM (accord de la trésorerie).

M. POURCHERT Michel, Maire de Sainte-Hélène, demande si la station de lavage à la déchèterie a été installée ?

M. TOUSSAINT, Vice-Président à l'environnement, répond qu'elle est opérationnelle mais qu'il reste encore quelques petits travaux à réaliser.

Logiciel : 30 000€

Mise à jour du logiciel finances/RH.

Redevance Incitative : nouveau logiciel STYX suite à l'arrêt de la maintenance sur l'ancien logiciel AGIDE.

Acquisition de logiciels permettant le télétravail et une accessibilité de manière déportée.

Très Haut Débit : 147 040,00€ → 4<sup>ème</sup> tranche sur 5 du déploiement de la fibre

Recettes (Subvention) : 102 928,00 €

M. le Président remercie le Conseil Départemental pour l'octroi de ces aides.

## Economie (Bertrand Choley)

Service	Projet	Dépenses				Recettes					
		Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total	Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total
Economie (F9)	Subvention FISAC	99 136,51 €	36 351,86 €	62 784,65 €		62 784,65 €					
	Subvention entreprises CDDB memo	100 000,00 €	4 000,00 €	96 000,00 €		96 000,00 €					
	Etude faisabilité ZAE	32 000,00 €		32 000,00 €		32 000,00 €					
	Fonds solidarité entreprises (COVID)	20 998,40 €		20 998,40 €		20 998,40 €					
	Sentiers pédestres + Balises	15 197,34 €		15 197,34 €		15 197,34 €					
	Terrains ZAE	504 444,49 €	27 612,47 €	476 832,02 €		476 832,02 €					
<b>TOTAL</b>	<b>771 776,74 €</b>	<b>67 964,33 €</b>	<b>703 812,41 €</b>		<b>703 812,41 €</b>						

### Economie :

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, indique qu'il n'y a pas de nouvelles dépenses prévues, il s'agit juste de Restes à réaliser.

## Aire d'Accueil des Gens du voyage / Assainissement / Ordures Ménagères (Michel Toussaint)

Service	Projet	Dépenses				Recettes					
		Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total	Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total
Aire d'accueil des gens du voyage (F524)	Pas d'investissements prévus pour 2022										
Assainissement (Budget SPANC)	Travaux St-Maurice-sur-Montagne	23 295,50 €		23 295,50 €		23 295,50 €					
	Subvention Agence de l'eau + régularisations propriétaires 3ème phase						88 569,51 €	50 000,00 €	38 569,51 €		38 569,51 €
	Remboursements 3ème phase	8 585,79 €		8 585,79 €		8 585,79 €					
Déchèterie OM (Budget OM)	Scanner déchèterie	211,90 €		211,90 €	288,10 €	500,00 €					
	Camion BOM + pesée	209 808,85 €		209 808,85 €		209 808,85 €				175 000,00 €	175 000,00 €
	Réaménagement déchèterie	2 500,00 €		2 500,00 €		2 500,00 €					
	Remise en état quai déchèterie + plateforme béton aire de lavage + bungalow	66 953,84 €	28 046,16 €	66 953,84 €		66 953,84 €		14 368,50 €		33 526,50 €	33 526,50 €
	Marquages au sol	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €					
	Système alarme + éclairage	9 660,00 €		9 660,00 €		9 660,00 €					
	Terrassement conteneurs enterrés	23 000,00 €	13 980,00 €	9 020,00 €	13 980,00 €	23 000,00 €					
	Terminal portable professionnels déchèterie	2 930,00 €		2 930,00 €		2 930,00 €					
	Point d'apport volontaire (PAV)	36 000,00 €	22 812,00 €	13 188,00 €	22 812,00 €	36 000,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>412 992,04 €</b>	<b>64 838,16 €</b>	<b>348 153,88 €</b>	<b>37 080,10 €</b>	<b>385 233,98 €</b>	<b>88 569,51 €</b>	<b>64 368,50 €</b>	<b>38 569,51 €</b>	<b>208 526,50 €</b>	<b>247 096,01 €</b>

### Aire d'Accueil des Gens du Voyage/ assainissement /ordures ménagères :

Aire d'Accueil des Gens du Voyage : pas d'investissements prévus.

Achat d'un nouveau camion benne à ordures ménagères : 209 808 ,85€.

Remise en état quai déchèterie + plateforme béton aire de lavage +bungalow : 66 953,84€.

Recettes (subventions) : 33 526,50€.

### Terrassement containers enterrés :

M. DURUPT, suppléant de M. HERBÉ Patrice, (Moyemont) demande à combien de containers correspond la somme de 23 000€ inscrite au budget ?

M. le Président correspond à 4 containers. Il indique n'avoir pas encore réussi à solutionner le problème concernant le container de Saint-Genest et a donc mise en demeure l'entreprise responsable de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

M. le Président indique que les services ont fait des propositions pour les budgets et ont travaillé en concertation avec les Vice-Présidents.

Les arbitrages ont été opérés service par service par le Président et le Vice-Président à l'économie et aux finances.

Il précise y travailler depuis décembre afin d'inscrire au plus juste les dépenses à réaliser, nécessaires pour la collectivité et d'être le plus transparent possible



## Périscolaire / RAM / Crèche des P'tits Loups (Catherine Jacquet)

Service	Projet	Dépenses				Recettes					
		Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total	Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total
Périscolaire (F60)	Mobilier périscolaire	2 500,00 €		2 500,00 €	6 918,00 €	9 418,00 €				3 375,00 €	3 375,00 €
	Logiciel périscolaire				15 000,00 €	15 000,00 €				2 650,00 €	2 650,00 €
	Matériel informatique	1 300,00 €	469,42 €	830,58 €	479,42 €	1 310,00 €					
	Encintes, jeux, capteurs CO2, évier, réfrigérateur, lave vaisselle, four	1 230,05 €		1 230,05 €	14 219,99 €	15 450,00 €					
RAM (F63)	Insolation salle d'activité	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €					
	Téléphone + imprimante				210,00 €	210,00 €					
	Capteurs CO2, Poste Bluetooth				750,00 €	750,00 €					
	Aménagement salle commune				7 400,00 €	7 400,00 €				7 100,00 €	7 100,00 €
P'tits Loups (F64)	Etagères	460,84 €		460,84 €		460,84 €					
	Frais études micro crèche	1 800,00 €		1 800,00 €		1 800,00 €					
	Téléphone duo avec répandeur				60,00 €	60,00 €					
	Matériels divers	5 000,00 €	4 258,33 €	300,00 €	2 420,00 €	2 720,00 €					
	Mobilier	1 304,19 €		1 304,19 €	575,81 €	1 880,00 €					
<b>TOTAL</b>	<b>16 595,08 €</b>	<b>4 727,75 €</b>	<b>11 425,66 €</b>	<b>48 033,18 €</b>	<b>59 458,84 €</b>				<b>13 125,00 €</b>	<b>13 125,00 €</b>	

### Périscolaire / RAM / Crèche les P'tits Loups :

Mobilier : 9418€

Aménagement du nouveau périscolaire Jules ferry + meubles inox pour cuisine.

Recettes (subventions) : 3375 €

Logiciel : 15 000 €

Recettes (Subventions) : 2 650 €

Acquisition dans le but de sécuriser et faciliter les inscriptions, permettre un suivi précis, et éviter les intermédiaires qui sont sources d'erreurs.

### RAM :

Aménagement salle commune : 7400 €

Recettes (subventions) : 7100 €

Mutualisation du matériel entre la crèche et le RAM

### Crèche :

Matériel divers : 2 720 €

Voiture et toboggan (RAR)/150 € poste CD bluetooth +80 € chauffe biberon+ 90 € chariot de marche+1 500 € purificateur d'air + capteur CO2 : 600 €...

Réalisé en 2021 : nettoyeur vapeur

RAR dépenses : inscrit au tableau → 700 € au lieu de 300 €.

## Communication / Marché nocturne / Tourisme (Céline Tanneur & Jean-Pierre Michel)

Service	Projet	Dépenses				Recettes					
		Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total	Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total
Communication (F023)	Pas d'investissements prévus pour 2022										
Fêtes et cérémonies (Marché nocturne) (F024)	Tables et bancs				1 500,00 €	1 500,00 €					
	Matériel vidéo				500,00 €	500,00 €					
Tourisme (F95)	Aide au logement touristique				10 000,00 €	10 000,00 €					
	Frais d'études voie verte	40 000,00 €		40 000,00 €		40 000,00 €	12 000,00 €		12 000,00 €		12 000,00 €
	Sentiers pédestres + Balises	7 700,00 €		7 700,00 €		7 700,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €		7 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>47 700,00 €</b>		<b>47 700,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>59 700,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>		<b>19 000,00 €</b>		<b>19 000,00 €</b>

### Communication, Marché nocturne, Tourisme :

Communication : pas d'investissements prévus.

Marché nocturne : 1 500 € pour l'achat de nouvelles tables et de nouveaux bancs.

Tourisme :

Sentiers pédestres+ balises : 7700 € balisage + rando fiche phase 3 et 4

Recettes (subventions) : 7000 €

Frais d'étude voie verte : 40 000 €

Recettes (subvention du Département) : 12 000 €

M. PARVÉ, maire de Ménil sur Belvitte, demande si les frais de l'étude de faisabilité sont inscrits au projet de territoire

M. le Président répond que l'étude n'a pas encore été décidée.

## Musique (Michel Jacquot)

Service	Projet	Dépenses					Recettes				
		Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total	Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total
Musique (F3)	Instruments de musique	2 430,00 €	2 430,00 €		7 500,00 €	7 500,00 €				1 000,00 €	1 000,00 €
	Matériel enregistrement vidéo, audio, ordinateur	2 503,70 €		2 503,70 €	2 100,00 €	4 603,70 €					
	Mobilier	4 579,92 €	707,52 €	500,00 €		500,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>9 513,62 €</b>	<b>3 137,52 €</b>	<b>3 003,70 €</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>12 603,70 €</b>				<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>

### Musique :

Instruments de musique : 7500 € pour achat d'une clarinette, d'un basson fagot et de 2 contrebasses.

Recette (Subventions) : 1000 €

Matériel enregistrement, vidéo, audio ordinateur → 4 603,70 € : matériel nécessaire pour diffusion sur les réseaux sociaux car le personnel utilise son propre matériel.

## Habitat et Gestion des Milieux Aquatiques (Pierre Bailly)

Service	Projet	Dépenses					Recettes				
		Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total	Prop. BP21	Réalisé BP21	RAR	Prop. BP22	BP22 Total
Habitat (F7)	Primes habitat 2C2R	252 003,86 €	110 010,51 €	181 993,35 €	60 000,00 €	241 993,35 €	215 330,00 €		215 330,00 €	35 200,00 €	250 530,00 €
	Primes habitat ANAH	1 103 961,22 €	563 331,00 €	540 630,22 €	514 378,00 €	1 055 008,22 €	1 238 215,51 €	508 029,00 €	720 186,51 €	514 378,00 €	1 234 564,51 €
Gestion des milieux aquatiques (F833)	Travaux Mortagne + maîtrise d'œuvre + frais insertion marche	688 408,39 €	90 564,72 €	597 843,67 €		597 843,67 €	505 598,87 €		505 598,87 €	145 901,00 €	651 499,87 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 084 373,47 €</b>	<b>763 906,23 €</b>	<b>1 320 467,24 €</b>	<b>574 378,00 €</b>	<b>1 894 845,24 €</b>	<b>1 949 144,38 €</b>	<b>508 029,00 €</b>	<b>1 441 115,38 €</b>	<b>695 479,00 €</b>	<b>2 136 594,38 €</b>



## Habitat et gestion des milieux aquatiques :

### Habitat :

ANAH : On constate plus de dépenses que de recettes car il existe un décalage d'une année.

Les subventions de la Région ne sont pas perçues de suite. La collectivité doit valider 320 000 € HT de dépenses pour pouvoir solder la demande de subvention.

A l'issue de cette présentation, M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques.

Pas de questions, pas de remarques.

M. le Président indique que toutes les dépenses des investissements proposées seront inscrites au budget 2022.

### Délibération :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral n°3469/2006 portant création de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers,

**VU** les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2022, telles que proposées.

- **SE DECLARE** pleinement informé pour la préparation du Budget Primitif 2022.

## 4.5 Présentation îlot Rochotte (Cf. annexe 3)

M. le Président indique que le projet de création d'un pôle culturel est issu du projet « bourg centre » porté par les élus lors du mandat précédent. Le bâtiment objet de l'étude est l'ancien magasin Rochotte.

Une étude de faisabilité a été réalisée par l'Etablissement Public Foncier Grand-Est et comporte un volet relatif aux travaux d'investissement et un second relatif au fonctionnement. Cette dernière a déjà été présentée au préalable aux membres du bureau.

M. le Président indique qu'à l'issue de la présentation, un vote à bulletin secret sera réalisé afin de déterminer la suite à donner sur ce projet.

M AMSLER présente le projet « îlot Rochotte » dans sa globalité portant sur les aspects architecturaux, organisationnel, technique et financier (commerces, habitations, exposition, musée).

M. AMSLER explique que les subventions sont différentes selon les aménagements des différents bâtiments.

M. le Président indique que les coûts indiqués datent de 6 mois.

Il demande s'il y a des questions, des remarques...

M. RICHARD, maire de Doncières, demande si un accès pour les personnes à mobilité réduite a été chiffré ?

M. AMSLER explique qu'il y a une obligation pour l'office de tourisme et le centre d'interprétation contrairement aux appartements, où une demande de dérogation sera nécessaire.

M. RICHARD demande si l'étude PMR est incluse ?

M. AMSLER répond qu'il s'agit à ce jour d'une étude de faisabilité avec une pré-étude sur la réglementation accessibilité et incendie.

M. SIMONIN, maire de Fauconcourt, demande si la structure est capable de supporter tous les bâtiments envisagés ?

M. AMSLER répond par l'affirmative même s'il existe une réserve d'usage et des études complémentaires à réaliser.

Il ajoute qu'il s'agit d'une rénovation. Des surprises ne sont pas exclues.

M. AMSLER indique que l'atterrissage du projet à 6 mois, il est estimé à 2 676 404 € HT.

Le coût de fonctionnement est estimé à 155 000 €/an soit 125 000 € HT/an en tenant compte de la location de 2 appartements et d'un local commercial.

Le montant des subventions possible se situe entre 54 à 64 % du montant total. Il n'est pas possible de cumuler toutes les subventions (DETR, DSIL ...) car le montant est important et soumis à des arbitrages des partenaires, très sollicités par ailleurs par d'autres collectivités.

Le reste à charge pour la collectivité serait de 1 200 000 €.

Les recettes de billetterie sont estimées à 5000 € pour les 3 sites (musée de la terre...) soit environ 1500 entrées annuelles.

M. PIERRE, maire de Bult, demande quelle est la surface du parking ?

M. AMSLER répond que le stationnement se ferait sur la place des promenades située à proximité de l'ensemble (moins de 300 m)

Mme ROCHOTTE, conseillère municipale de Rambervillers, indique qu'il n'y a plus de panneau « à vendre » sur la façade du magasin ?

M. le Président répond n'avoir aucune information à ce sujet.

M. MICHEL, maire de Rambervillers, répond qu'un investisseur privé serait intéressé par le bâtiment.

M. SIMONIN, maire de Fauconcourt, indique qu'il y a 2 ans, un investisseur privé s'était déjà manifesté.

Mme ROCHOTTE demande si c'est le magasin ou les appartements qui sont à vendre ?

M. le Président et M. MICHEL, répondent que l'ensemble est à vendre.

M. AIGLE, maire de Roville aux Chênes, fait remarquer que le coût de fonctionnement (environ 155 000 €) est important.

M. THOMAS, maire d'Anglemont indique que les subventions de 80% annoncées dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg ne sont pas atteintes.

M. le Président répond qu'il existe des plafonds et des écrêtements afin de permettre aux partenaires de réaliser plusieurs projets.

Mme THIÉBAUT conseillère municipale de Rambervillers, demande si le montant est inscrit au budget ?

M. le Président répond qu'il y a 130 000 € au budget en reste à réaliser.

Mme THIÉBAUT indique que l'annonce parue sur le Bon Coin indique un prix de vente de 150 000 €.

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances estime que le montant de l'investissement est énorme par rapport aux ressources de la collectivité.

M. le Président procède à un vote à bulletin secret pour déterminer la suite à donner à ce projet.

Mme THIÉBAUT et M. HAUSERMANN procèdent au dépouillement :

- 11 voix CONTRE
  - 32 voix POUR
  - 0 ABSTENTION
- } pour la poursuite du projet

### Délibération :

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'un projet de création d'un pôle culturel issu du projet « bourg centre » avait été porté par les élus lors de la précédente mandature. Le bâtiment objet de l'étude est l'ancien magasin Rochotte.

Une étude de faisabilité a été réalisée par l'Etablissement Public Foncier Grand-Est et comporte un volet relatif aux travaux d'investissement et un second relatif au fonctionnement.

Cette dernière a déjà été présentée au préalable aux membres du bureau le 10 novembre 2021.

Le coût de l'opération est estimé à 2 676 404 € HT avec un reste à charge pour la collectivité de 1 200 000 €.

Le coût de fonctionnement est estimé à 155 000 €/an soit 125 000 € HT/an en tenant compte de la location de 2 appartements et d'un local commercial.

M. le Président propose qu'à l'issue de la présentation, un vote à bulletin secret soit réalisé afin de déterminer la suite à donner à cette opération.

A la fin de la présentation, les élus se sont donc prononcés à bulletin secret et ont répondu à la question « POUR » ou « CONTRE », la poursuite du projet d'un pôle culturel dans le bâtiment Rochotte.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, par 32 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 11 voix POUR,

**-DECIDE** de ne pas poursuivre le projet de pôle culturel dans le bâtiment Rochotte.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Débat sur la protection sociale complémentaire :

M. le Président présente à l'Assemblée :

#### 1. Les principes généraux de la réforme

- Ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
- **Objectifs de l'ordonnance**
- Homogénéiser les dispositifs existants entre les fonctions publiques et notamment le montant des participations.
- Faire converger avec les dispositifs en place dans le privé.
- Employeurs publics → participation financière auprès des agents pour la mutuelle santé et la protection « prévoyance /maintien de salaire ».
- L'obligation s'impose à toutes les collectivités et établissements publics, y compris ceux qui ont adhéré à la convention de participation pour le risque prévoyance.
- Elle prend la forme d'une présentation et d'un débat devant l'assemblée délibérante de la collectivité mais n'est pas soumis au vote.

#### 2. Qu'est-ce que la Protection Sociale Complémentaire (PSC) ?

##### La prévoyance

- Le dispositif vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale
- Les dépenses de santé ne sont en effet pas intégralement remboursées par la Sécurité sociale

##### La santé

- Le dispositif vise à couvrir la perte de salaire ou de retraite liée à une maladie, une invalidité, une incapacité ou un décès
- La complémentaire prévoyance couvre alors une partie de la perte de revenu induite par un arrêt de travail.



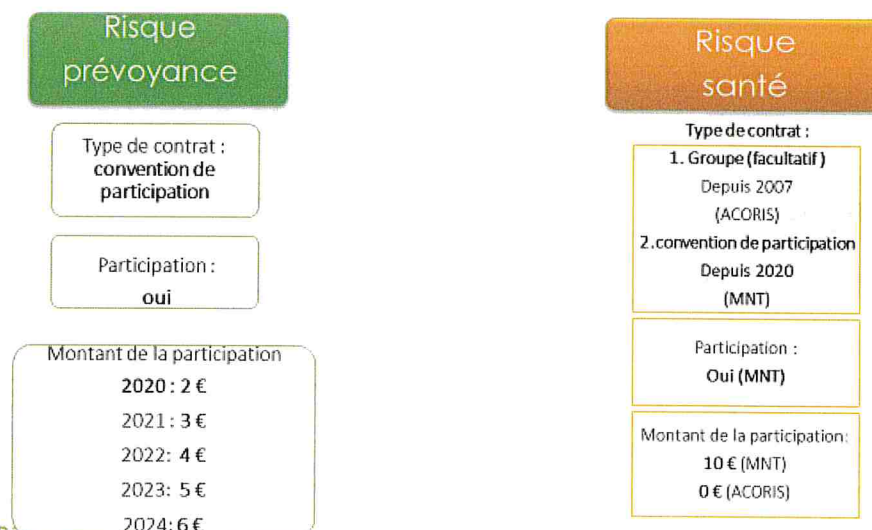
### 3. Les modalités de participation

#### • Plusieurs possibilités :

- Signature d'un contrat collectif après négociation collective avec accord majoritaire ;
- Conclure une convention de participation avec un organisme après mise en concurrence ;
- Par dérogation, participer directement au financement par le biais de contrats labellisés;
- Adhérer aux conventions de participation proposées par le Centre De Gestion.

### 4. Point sur la situation actuelle dans la collectivité

→ 2 conventions de participation avec le CDG88 (01/01/2020 jusqu'au 31/12/2025) :



## 5. Présentation du nouveau cadre : Le montant des participations employeur

PRÉVOYANCE	MUTUELLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 1<sup>er</sup> janvier 2025</li> <li>▪ Participation employeur obligatoire</li> <li>▪ Socle de garanties minimum obligatoire</li> <li>▪ Participation employeur de 20% d'un montant minimum (par mois et par agent).</li> <li>▪ Les garanties minimales seront précisées par le décret (à paraître).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 1<sup>er</sup> janvier 2026</li> <li>▪ Participation employeur obligatoire</li> <li>▪ Socle de garanties minimum obligatoire</li> <li>▪ Participation employeur de 50% d'un montant de référence (par mois et par agent) et socle de base définis par décret (à paraître)</li> </ul>

Une convention de participation est en cours les obligations posées par l'ordonnance ne débuteront qu'à la fin de la convention initialement en place.

## 6. Quelques données sur la collectivité

### SITUATION ACTUELLE DE LA COLLECTIVITÉ

#### NOMBRE D'AGENTS :

42	Titulaires	35	Contractuels de droit public	44	A temps complet
5	Stagiaires	1	Contractuels de droit privé (apprentis/PEC)	39	A temps non complet
4	Retraités				
6	En catégorie A	15	En catégorie B	62	En catégorie C

## FILIÈRE :

18	<b>Administrative</b> (adjoint administratif, rédacteur, attaché...)	0	<b>Sportive</b> (opérateur des APS, éducateur des APS...)
14	<b>Technique</b> (adjoint technique, agent de maîtrise, technicien, ingénieur)	0	<b>Police Municipale</b> (agent de police, garde champêtre...)
36	<b>Animation</b> (adjoint d'animation, animateur...)	3	<b>Sociale</b> (agent social, ATSEM, éducateur jeunes enfants...)
13	<b>Culturelle</b> (adjoint du patrimoine, bibliothécaire...)	1	<b>Médico-sociale</b> (auxiliaire puériculture, de soins, infirmiers, puéricultrice, sage-femme, psychologue, médecin...)

## ABSENTÉISME (sur les 5 dernières années) :

5	Nombre de congés de longue maladie, longue durée et de grave maladie	0	Nombre d'agents placés en invalidité
		<b>CONTRAT MUTUELLE SANTÉ*</b>	<b>CONTRAT PRÉVOYANCE (MAINTIEN DE SALAIRE)*</b>
<b>Dispositif en place</b> (labellisation ou convention de participation)		convention participation	convention participation
<b>Taux d'agents adhérents</b>		9.41%	39.59%
<b>Participation de la collectivité depuis le</b>		01/01/2020	01/01/2020
<b>Montant de participation de la collectivité</b>		10€	4€

\* si participation employeur en place actuellement

### Mutuelle:

MNT : 8/85 agents soit 9,41 %  
 ACORIS : 20/85 agents soit 23,53 %

### Prévoyance :

26/85 agents soit 30,59 %

M. TIHAY, maire d'Housseras, indique avoir déjà reçu les informations en mairie et avoir présenté ce point à l'ordre du jour de son conseil municipal.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques....

Aucune question, aucune remarque.



## 5.2 Points à date :

- **Prochaine commission finances élargie à tous le conseil communautaire :** Mercredi 2 mars 2022 à 20h00 à la salle polyvalente de Bult avec en préambule l'intervention de M. le Député Stéphane VIRY.
- **Commission animation du territoire :** Mardi 08 mars 2022 à 16h00 dans les locaux de la Communauté de Communes.
- **Commission culture :** Mercredi 09 mars 2022 à 18h15 dans les locaux de la Communauté de Communes.
- **Prochain conseil communautaire :** Mercredi 16 mars 2022 à 20h00 à la salle polyvalente de Romont.
- **Commission environnement :** Réunion à venir

## 5.3 Forum emploi Face Vosges / 2C2R : Mercredi 30 mars 2022 après-midi.

Un courrier a été envoyé aux communes afin d'identifier tous les demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire.

Un bus effectuera le ramassage des personnes intéressées pour les véhiculer vers le forum de l'emploi afin de leur permettre de rencontrer les différents chefs d'entreprises présents.

L'Association Face Vosges travaille à l'employabilité. Ce 1<sup>er</sup> forum est un essai, s'il venait à ne pas être concluant, les modalités seront revues. Le but est d'aider les personnes éloignées du monde de l'emploi à retrouver une activité professionnelle.

M. le Président demande à M. PARVÉ, maire de Ménil sur Belvitte, s'il est d'accord pour mettre à disposition sa salle polyvalente située proximité de la ville de Rambervillers. L'association étant proche du monde rural, cette dernière a souhaité installer ce forum dans un village et non en ville.

M. PARVÉ donne son accord.

M. CHOLEY, Vice-Président à l'économie et aux finances, précise que Pôle Emploi et la Mission Locale sont associés à ce projet.

Il indique que 2 autres forums sont programmés prochainement dans l'enceinte de l'école de Roville aux Chênes par l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers en partenariat avec la 2C2R :

- jeudi 07 avril : orientation collègue et lycée

- vendredi 08 avril : emploi associatif.

M. PIERRE, maire de Bult, demande si des flyers et des affiches seront réalisés ?

M. le Président répond qu'une communication sera faite sur les réseaux sociaux, des affiches seront distribuées.

Il ajoute que cette action a été fléchée par les élus dans le projet de territoire.

M. THOMAS, maire d'Anglemont, indique qu'une opération similaire a déjà été réalisée et n'a pas rencontré un vif succès.

Sur 400 invitations et relances de Pôle Emploi, seules 5 personnes se sont déplacées.

## 5.4 Réunion en préfecture : Projet micro crèche

M. le Président indique s'être rendu à la préfecture le mardi 23 février 2023 pour évoquer l'installation de la future micro-crèche sur la Zone d'Activité Economique.

Il ajoute que la future micro crèche ne pourra pas être implantée à proximité de la zone d' Egger comme prévu pour des raisons environnementales. Elle pourrait s'installer à proximité de la zone industrielle.

Il faudra identifier quelques lieux potentiels. L'état accompagnera financièrement la collectivité (accord de principe) pour l'acquisition du terrain. La collectivité proposera le ou les terrains retenu(s) (environ 1500 m<sup>2</sup>) à l'Etat au préalable.

## 5.5 Projet éolien

M. SIMONIN, maire de Fauconcourt, demande à M. le Président s'il a connaissance de projets éoliens sur le territoire et souhaite savoir si des entreprises ont pris contact avec la 2C2R.

M. le Président répond par la négative.

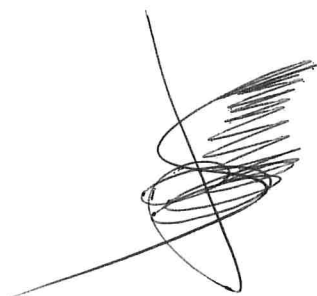
## 5.6 Remerciements

Mme ROCHOTTE, conseillère municipale de Rambervillers, remercie en premier lieu, la Communauté de Communes d'avoir trouvé une solution avec la direction de la Poste pour maintenir un service minimum suite à la fermeture du bureau de poste de Rambervillers pendant les travaux et dans un second temps, le CCAS pour la mise à disposition d'un bus.

M. le Président répond qu'il est de son devoir de servir les administrés. Il ajoute que toutes les initiatives sont bonnes.

*En l'absence d'autre question, la séance est levée à 23h20*

Le Secrétaire de Séance,  
Monsieur Stéphane SIMONIN



Le Président,  
Monsieur Christophe LEMESLE



